

CWS/12/4

Original : anglais

date : 29 juillet 2024

**Comité des normes de l’OMPI (CWS)**

**Douzième session**

**Genève, 16 – 19 septembre 2024**

Rapport sur la tâche n° 41 de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP

*Document établi par le Bureau international*

## Résumé

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP est responsable de l’élaboration et de la mise à jour des composantes de schéma XML définies dans la norme ST.96 de l’OMPI. Cette équipe d’experts se réunit tous les mois pour débattre notamment des révisions éventuelles de la norme ST.96 de l’OMPI. L’accent mis sur les travaux de développement depuis la dernière session du Comité des normes de l’OMPI (CWS) visait à élaborer des schémas XML relatifs à la situation juridique des marques et des dessins et modèles. La version 8.0, qui doit être publiée le 1er octobre 2024, devrait inclure les projets de versions finales de ces schémas.

## Rappel

1. À sa onzième session tenue en 2023, le CWS a pris note du rapport sur l’état d’avancement des activités de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP concernant la réalisation de la tâche n° 41 (voir le document CWS/11/2), dont la description est la suivante :

“*Procéder aux révisions et mises à jour nécessaires de la norme ST.96 de l’OMPI”.*

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP se réunit tous les mois en ligne pour débattre des propositions de révision de la norme ST.96 de l’OMPI. Lors de la réunion du mois de février, l’équipe d’experts a confirmé que les points à traiter en priorité pour l’année civile 2024 étaient les suivants (sans ordre préétabli) :
* publier la version 8.0, qui intègre les nouveaux schémas relatifs à la situation juridique (composantes relatives aux marques et aux dessins et modèles) le 1er octobre 2024;
* finaliser les schémas relatifs aux dossiers de brevet et aux transactions sur les brevets pour pouvoir les intégrer dans la prochaine version;
* finaliser les schémas XML relatifs à la situation juridique des dessins et modèles industriels;
* soutenir le passage du système de Lisbonne à la norme ST.96; et
* soutenir, selon que de besoin, le développement des API pour les offices du système de Madrid.

## Rapport sur l’état d’avancement de la tâche n° 41

### Révision et mise en œuvre de la norme ST.96 de l’OMPI

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP est convenue de publier une version révisée unique de la norme ST.96 de l’OMPI en octobre 2024. Il n’y a donc pas eu de nouvelle version de la norme ST.96 de l’OMPI publiée depuis la dernière session du CWS tenue en décembre 2023. La prochaine version de la norme ST.96 de l’OMPI dont la publication est prévue est la version 8.0. Pour rappel, l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP disposer d’une procédure accélérée d’approbation pour les révisions de la norme ST.96 de l’OMPI.
2. Des progrès considérables ont été accomplis en ce qui concerne la suppression des entrées plus anciennes du registre des questions à examiner de l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP, dans lequel les révisions de la norme ST.96 de l’OMPI sont proposées par l’équipe d’experts pour examen. Les anciennes entrées sont suspendues si pendant plus de six mois aucun retour d’information n’est reçu. La liste des entrées du registre qui sont suspendues a été fortement réduite en 2024. Cela s’explique par un effort concerté du Bureau International visant à mettre en évidence ces questions inscrites au registre au cours des réunions mensuelles.
3. Comme indiqué au paragraphe 3, les deux grands axes de développement de l’équipe d’experts pour 2024 ont été l’élaboration des schémas XML relatifs à la situation juridique et la finalisation des composantes relatives aux dossiers de brevet. L’état d’avancement de ces schémas est précisé ci‑après.

### Schémas relatifs aux dossiers de brevet

1. Lors des réunions mensuelles tenues en février et mars, l’équipe d’experts a examiné les mises à jour nécessaires pour finaliser les schémas XML relatifs aux dossiers de brevet. L’un des points en suspens à résoudre est de savoir si la norme ST.27 de l’OMPI doit être utilisée dans le cadre des composantes relatives aux dossiers de brevet. Les progrès réalisés dans la finalisation de ces schémas seront bloqués jusqu’à ce que l’équipe d’experts se mette d’accord sur la manière de résoudre ce problème.

### Schémas relatifs à la situation juridique des marques et des dessins et modèles industriels

1. Afin de développer à la fois les schémas relatifs à la situation juridique des marques et les schémas relatifs aux dessins et modèles industriels, un examen de l’annexe II de la norme ST.61 de l’OMPI et de la norme ST.87 a été réalisé par des experts désignés œuvrant dans les domaines correspondants. Toute donnée supplémentaire manquante pour chacune des catégories a été examinée par le groupe et les modifications à apporter aux annexes ont été effectuées. À sa onzième session du CWS, la version révisée de l’annexe II de la norme ST.61 de l’OMPI a été approuvée par le CWS (voir le paragraphe 122 du document CWS/11/28).
2. Cette année, des révisions sont proposées pour les normes ST.27, ST.61 et ST.87 de l’OMPI, et des précisions supplémentaires figurent dans le document CWS/12/19. Après la proposition de révision de la norme ST.87 de l’OMPI, une correspondance a été établie entre les données supplémentaires définies dans l’annexe II et la norme ST.96 de l’OMPI. Certaines composantes de la norme ST.96 de l’OMPI ont été déplacées de l’espace de nommage *tmk* à *com* pour être réutilisées et de nouvelles composantes ont été créées. L’intégration des schémas XML relatifs à la situation juridique des dessins et modèles industriels est prévue dans la version 8.0, en même temps que les schémas XML approuvés relatifs à la situation juridique des marques, si l’accord de l’équipe d’experts peut être obtenu en temps voulu.

### Métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur

1. Le Bureau International a organisé en mai un atelier sur les propositions d’améliorations à apporter à la norme ST.96 de l’OMPI concernant les métadonnées relatives aux œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur. Après cet atelier, deux options ont été proposées pour la suite : inclure la dernière version des codes pour les titulaires de droits et les catégories d’œuvres de création dans la version 8.0 de la norme ST.96 de l’OMPI ou éventuellement geler d’autres travaux concernant l’élaboration de ces catégories jusqu’à ce qu’un office soit en mesure de les mettre en œuvre. Le Bureau International a proposé d’inclure dans la version 8.0 les nouveaux codes pour la catégorie des œuvres orphelines protégées par le droit d’auteur et cette proposition est en cours d’examen par l’équipe d’experts au moment de l’établissement du présent document. Le document CWS/12/21 contient de plus amples informations sur l’état d’avancement de ces travaux.

## Difficultés rencontrées

1. Comme c’est le cas pour de nombreuses équipes d’experts du CWS, il reste encore beaucoup à faire et les membres disposent de peu de temps. La tenue de réunions mensuelles contribue à faire avancer les travaux, mais peu de progrès sont accomplis dans la réalisation des éléments du programme de travail proposé au début de chaque année. Les difficultés rencontrées concernent notamment les points ci‑après :
* le retour d’information insuffisant concernant les révisions individuelles;
* le retour d’information insuffisant concernant les nouvelles séries de discussions relatives aux schémas en cours d’élaboration;
* le nombre élevé de sujets à traiter, dont certains sont examinés depuis de nombreuses années; et
* les pays qui participent aux discussions sont principalement des pays développés.

## Travaux futurs

1. L’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP poursuivra ses travaux concernant la mise au point de nouveaux schémas XML et l’amélioration des schémas existants à la demande des membres de l’équipe d’experts. Les points en suspens du programme de travail 2024 seront reportés au programme de travail 2025.
2. *Le CWS est invité*
3. *à prendre note du contenu du présent document,*
4. *à prendre note de la publication de la version 8.0, prévue le 1er octobre 2024 et*
5. *à prendre note des difficultés rencontrées par l’Équipe d’experts chargée de la norme XML4IP et de son programme de travail, indiqués aux paragraphes 11 et 12.*